



Déclaration préalable des élus du SNUipp-FSU

CAPD du 16 avril 2014

La CAPD d'aujourd'hui amorce enfin les opérations de mutations intra-départementales des personnels enseignants du premier degré.

Est-il nécessaire de rappeler que l'objectif visé par le report des opérations de carte scolaire n'a pas été atteint puisque la politique de ce gouvernement vient malgré tout d'être lourdement sanctionnée. Le changement tant attendu n'est toujours pas au rendez-vous.

Pas de priorité au primaire non plus puisque les opérations peinent encore à aboutir tant l'insuffisance de moyens exige d'examiner au plus près les seuils toujours inchangés qui conditionneront des choix purement comptables, ne permettant pas ou peu de garantir l'égalité des chances des élèves.

Aucune stratégie de gestion de la carte scolaire, politique ou institutionnelle, ne doit pour autant faire oublier que des personnes devront muter dans notre département comme ailleurs.

Nombre d'enseignants ne peuvent pas participer sereinement au mouvement :

- le nombre important de postes bloqués (27 postes pleins et 26 postes à mi-temps) ampute considérablement les possibilités de mutation ou même de repli pour ceux dont le poste est supprimé.
- la saisie des vœux et la deuxième phase du mouvement sont programmées pendant les vacances scolaires ce qui interdit tout contact avec les écoles et les équipes afin de préparer la rentrée.
- la multiplication des incertitudes sur des mesures de carte scolaire met des enseignants dans l'impossibilité de se projeter dans leur mutation : ils sont contraints de quitter leur poste en sachant que celui-ci est susceptible d'ouvrir à nouveau.

Dans un contexte de réforme des rythmes scolaires où la parole des enseignants a peu compté, il n'en fallait pas plus pour que bon nombre d'entre eux se sentent une fois de plus déconsidérés.

Les élus du SNUipp